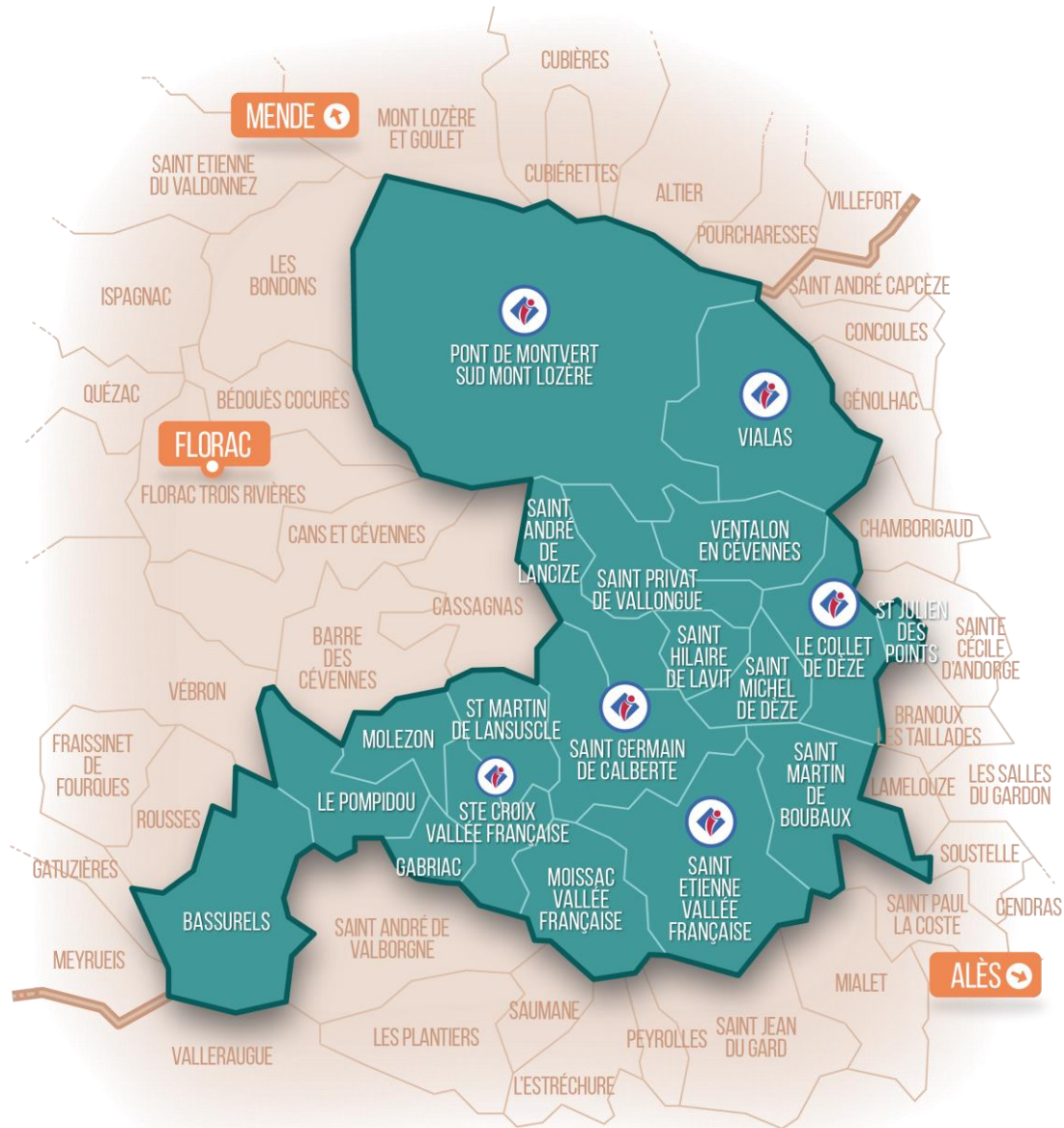




Bienvenue

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA TAXE DE SÉJOUR
DE L'OFFICE DE TOURISME
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

L'OFFICE DE TOURISME DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE EN QUELQUES MOTS

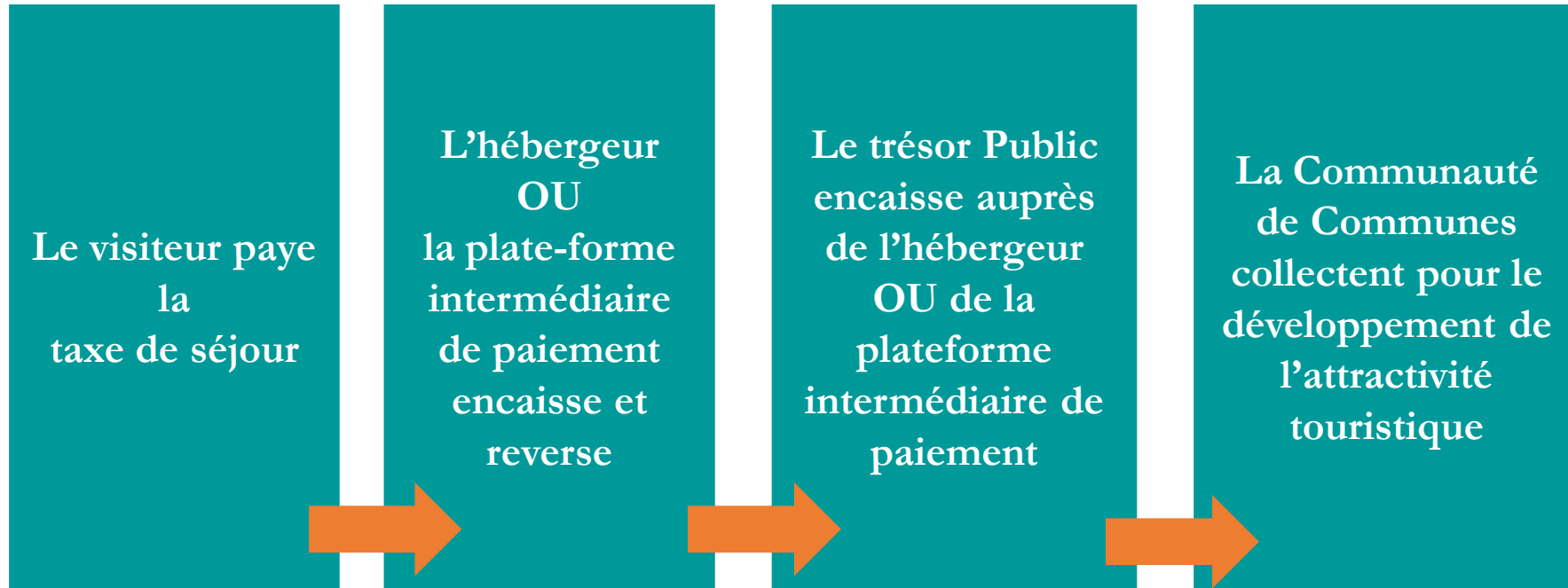


Nos missions

- 1 ACCUEILLIR, INFORMER
ET CONSEILLER
- 2 VALORISER ET PROMOUVOIR
LA DESTINATION
- 3 ACCOMPAGNER ET ANIMER
NOTRE RÉSEAU DE PARTENAIRES

LA TAXE DE SÉJOUR, C'EST QUOI ? POUR QUI ?

Tous les hébergements y sont assujettis dès lors que l'accueil se fait à titre onéreux et ceci que vous soyez **professionnel ou non**.



NOUVEAU FONCTIONNEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR 2023

Nouvelle plateforme en ligne pour faciliter vos déclarations et versements : cevennesmontlozere.taxesejour.fr

Etape 1 :

Activez votre compte sur la plateforme et rentrez vos périodes de fermeture



Etape 2 :

Déclarez le nombre des nuitées et des visiteurs sur la plateforme chaque mois d'ouverture



Etape 3 :

Calculez facilement le montant qu'il faut reverser à l'aide de la plateforme



Etape 4 :

Versez le montant tous les 4 mois à la Trésorerie Public

➤ **L'Office de Tourisme** : votre nouveau interlocuteur pour vous aider à comprendre comment collecter et verser la taxe

➤ Le reversement de la taxe se fera toujours à la **Trésorerie Public de la Communauté des Communes**

CALENDRIER DES DÉCLARATIONS ET DES REVERSEMENTS DE LA TAXE DE SÉJOUR 2023


Quadrimestres	Mois à déclarer	Date limite de déclaration	Période de reversement
1 ^{ère} Période	Janvier, Février, Mars et Avril	30 avril 2023	Du 30 avril au 30 mai 2023
2 ^{ème} Période	Mai, Juin, Juillet et Août	31 août 2023	Du 31 août au 30 septembre 2023
3 ^{ème} Période	Septembre, Octobre, Novembre et Décembre	31 décembre 2023	Du 31 décembre 2023 au 30 janvier 2024

COMMENT SAISIR UNE PÉRIODE DE FERMETURE ?

I. Connectez vous à votre compte

CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE

À condition d'avoir déjà activé votre compte et créé votre mot de passe.



[Se souvenir de moi](#) [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

II. Dans le menu à gauche, choisissez « MES HÉBERGEMENTS »

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

III. Choisissez l'hébergement pour lequel vous voulez saisir une période de fermeture et cliquez sur « AJOUTER UNE FERMETURE »

AJOUTER UNE FERMETURE

VOIR

IV. Choisissez la période en cliquant sur les dates



AJOUT D'UNE PÉRIODE DE FERMETURE

À utiliser uniquement pour indiquer la non commercialisation temporaire de l'hébergement. En cas de vente, arrêt d'exploitation, ... demandez la désactivation de l'hébergement.

FERMETURE

07/02/2023 - 07/02/2023

(Les dates saisies sont considérées comme fermées.)

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA TARIF FIXE ET PROPORTIONNEL?

Tarifs Fixes

La taxe de séjour est collectée sur la base d'un tarif fixe (€) :

Résidences de tourisme classées

Hôtels de tourisme classés

Meublés de tourisme classés

Villages de vacances classés

Chambres d'hôtes

Emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques

Terrains de camping et de caravanage

Auberges collectives

Ports de plaisance

Palaces

Tarifs Proportionnels

La taxe de séjour est collectée sur la base d'un tarif variable (%)

Le tarif de taxe proportionnelle correspond à 2,50 % du coût HT de la nuitée, plafonné à 2,30 €.

Hôtels de tourisme sans classement

Meublés de tourisme sans classement

Résidences de tourisme sans classement

Villages de vacances sans classement

10 ème nature

LE CLASSEMENT TOURISTIQUE



QU'EST CE QUE C'EST ?

Le classement est volontaire, il **comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles** et il est **valable 5 ans**, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer un renouvellement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.

DEUX AVANTAGES PARMIS TANT D'AUTRES :

- **Je paie moins d'impôts** : abattement fiscal de 71% contre 50% pour une location non classée.
- **Je facilite le calcul de ma taxe de séjour** : le montant de la taxe de séjour est fixe.



LE CLASSEMENT M'INTÉRESSE,
VENEZ NOUS VOIR À LA FIN DE
LA RÉUNION



1

CLIQUEZ SUR LE TARIF OU LE POURCENTAGE
ci-dessous

Catégories d'hébergements	Tarif taxe
Palaces	2,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	2,50 %

2

SAISISSEZ
vos informations

Calcul du montant à percevoir pour un séjour	
0,00€ (Taux applicable)	
<input type="text" value="Tarif"/>	Tarif de la nuit HT (en euros)
<input type="text" value="Nb occupants"/>	Nombre d'occupants
<input type="text" value="Nb nuits"/>	Nombre de nuits
<input type="text" value="Nb assujettis"/>	Nombre de personnes assujetties non exonérées

0,00€**Les tarifs de la taxe de séjour doivent être affichés dans l'établissement.**[Lien sur la page d'accueil](#)

LES OPÉRATEURS NUMÉRIQUES

COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR EN MANDAT SIMPLE :

- Vous commercialisez votre hébergement avec un opérateur numérique
- Vous prenez également des réservations en direct

Vous devez continuer à déclarer la taxe de séjour, si vous n'avez commercialisé directement aucune nuitée durant tout un mois, validez simplement votre registre à 0 ou effectuez une déclaration à 0.

COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR EN MANDAT EXCLUSIF :

- Vous commercialisez votre hébergement exclusivement avec un opérateur numérique (Gîte de France, Lozère Resa, Airbnb..)

Si vous êtes dans cette situation, l'opérateur numérique s'occupe de tout pour vous : récolte, déclaration et reversement.



LES DIFFÉRENTES FAÇONS DE DÉCLARER LES NUITÉES DANS LE LOGICIEL TAXE DE SÉJOUR:











LOGO DE VOTRE COLLECTIVITÉ

PLATEFORME DÉMO

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

 Appuyez sur **Échap** pour quitter le mode plein écran.

MES ACTIONS
REGISTRE DES SÉJOURS
registres ouverts

J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

 Dernier séjour saisi le 17/02/2022 pour *Meublé du tutoriel*
DÉCLARATIONS
déclarations manquantes

JE DÉCLARE

 Dernière déclaration enregistrée : le 27/06/2022 pour *Village de vacances du tutoriel*
RÈGLEMENTS
règlement manquant de 00,00 €

Aucun paiement effectué

28/06/22
HÉBERGEMENTS ACTIFS

MEUBLÉ DU TUTORIEL | Meublé de tourisme ★ ★ ★ ★ ★ (Non classé) | REEL

VOIR

CHAMBRE D'HÔTES DU TUTORIEL | Chambre d'hôtes | REEL

VOIR

HÔTEL DU TUTORIEL | Hôtel de tourisme ★ ★ ★ ★ ★ (Non classé) | REEL

VOIR

VILLAGE DE VACANCES DU TUTORIEL | Village de vacances ★ ★ ★ ★ ★ (3 étoiles) | REEL

VOIR

ACTUALITÉS
REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information et de découverte de la plateforme de déclaration aura lieu le lundi 13 juin 2022 à 18h00. Vous pourrez suivre la réunion à distance ou en présentiel au siège de la Communauté de communes à Ancemont. Pour vous inscrire, merci d'envoyer un courriel à tourisme@valdemeuse.fr

1 2 3 4 5 ... 9 Précédent

Comment remplir le formulaire de déclaration au séjour pour les hébergements à tarif PROPORTIONNEL avec REGISTRE DES SÉJOURS ?

AUCLINE FERMETURE ENREGISTREE


UNE QUESTION

Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER

Merci pour votre attention

